

Réunion du conseil communal du 8 octobre 2025

Présents :

Bourgmestre : Goeres Jill

Echevins : Classen Norbert et Wohlfart Nathalie

Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Pesch Max, Schmit Nico, Wintersdorf Bibi

Secrétaire : Kring Alain

Absent excusé : //

Ordre du jour

1. Signature des décisions prises lors de la dernière réunion
2. Approbation d'une convention avec la commune de Manternach dans le cadre du projet du syndicat d'assainissement SIDEST visant à construire une station d'épuration commune à Berburg
3. Approbation d'une convention avec le syndicat SYNECOSPORT pour le détachement d'un employé à temps partiel
4. Approbation d'actes notariés
5. Approbation d'un contrat de bail
6. Modification du texte du règlement relatif à l'octroi de l'allocation de vie chère
7. Décision concernant l'adhésion de la commune de Bech à l'alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom
8. Fixation des taux des impôts foncier et commercial pour l'année 2026
9. Ajustements de crédit dans le budget ordinaire
10. Crédit supplémentaire pour le renouvellement du logiciel et le remplacement de différents modules de communication du système de télégestion du réseau de l'eau potable
11. Demandes de subventions et subventions aux associations
12. Communications des représentants des différentes instances
13. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

Point 1 : Les décisions prises lors de la réunion du 9 juillet 2025 ont été acceptées et signées par tous les membres du conseil municipal.

Point 2 : Lors de la séance du 11 juin, les collaborateurs du syndicat intercommunal des eaux usées SIDEST ont présenté au conseil communal une étude préliminaire pour la construction d'une station d'épuration commune des communes de Bech et Manternach pour la localité de Bech à Berbourg. Entre-temps, une convention en ce sens a été conclue entre les deux collèges des bourgmestre et échevins le 3 septembre 2025. Conformément à cet accord, la commune de Bech s'engage à verser à la commune de Manternach une participation financière de 100 000 €

pour la mise à disposition du terrain destiné à la construction de la station d'épuration. En outre, la commune de Bech s'engage à payer une redevance annuelle pour l'évacuation des eaux usées du village de Bech par le réseau d'égouts du village de Berbourg. Les membres du conseil communal ont salué la bonne coopération entre les deux communes et ont approuvé la convention à l'unanimité.

Point 3 : Comme lors de l'année scolaire précédente, André Ribeiro, accompagnateur de bus scolaire, assure, en plus de son activité principale, la fonction d'accompagnateur lors des cours de natation de l'école fondamentale du SYNECOSPORT à Berbourg pendant le premier trimestre de cette année scolaire. Cette partie du salaire est remboursée à la commune par le SYNECOSPORT. La convention correspondante a été adoptée à l'unanimité.

Point 4 : Les actes notariés suivants ont été acceptés par le conseil communal :

- Vente à la famille Melchers, au prix de 275,00 €, de la parcelle abritant l'ancien réservoir d'eau potable à Bech, Leckeberg. Le terrain en question avait été vendu à l'époque par la famille Melchers à la commune pour la construction du réservoir d'eau potable qui alimentait le village de Bech.
- Échange avec M. Chris Schaul de deux parcelles situées dans le lieu-dit « Im Boren » d'une superficie identique de 5,37 ares.
- Achat de quatre parcelles forestières de la part de Madame Dondelinger-Hoffmann Josette situées à Hersberg, Boursch, d'une superficie totale de 1 hectare 39 ares et 30 centiares au prix de 25 000 €.

Point 5 : Un contrat de bail avec les nouveaux propriétaires de la maison située à Hemstal, 3, am Duerf, pour la place de parking devant la maison a été approuvé à l'unanimité. Le prix du bail s'élève à 50 € par an.

Point 6 : Actuellement, le texte de l'aide communale pour la prime de renchérissement prévoit que les demandeurs reçoivent, en fonction de la composition du ménage, un montant proportionnel à la prime de renchérissement versée par l'État. Depuis cette année, le Fonds national de solidarité accorde également une aide énergétique. Une telle aide communale n'est pas prévue dans le règlement communal. Le conseil communal a donc décidé à l'unanimité d'étendre la subvention communale à l'aide énergétique.

Point 7 : Avec huit voix pour et une voix contre (celle du conseiller Nico Schmit), le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom.

Point 8 : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition foncière et professionnelle à 300 % pour l'année 2025.

Point 9 : Au cours de l'année, certains postes du budget ordinaire se sont avérés insuffisants, notamment en raison de l'augmentation des coûts ou de dépenses imprévues. D'autres postes budgétaires ont en revanche été moins sollicités. Les ajustements correspondants ont été acceptés par les membres du conseil municipal.

Point 10 : Le logiciel et les modules de communication du système de surveillance à distance de l'eau potable ne répondent plus aux exigences actuelles et une mise à jour de sécurité est absolument nécessaire. L'offre de la société Bepaumat pour le renouvellement de l'installation s'élève à 21 850,92 €, TVA comprise. Le conseil communal a approuvé un crédit supplémentaire de 22 000,00 € à cet effet.

Point 11 : Demandes de subventions et subventions aux associations

Conformément au règlement sur les subventions adopté par le conseil communal, l'association « Micky Mais Gemeng Bech » reçoit une aide financière de 2 500 € pour l'organisation annuelle de la marche internationale à Bech, qui a eu lieu cette année le 17 août 2025.